

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni le Mardi 10 juin 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 16

Nombre d'administrateurs représentés : 5

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Elisabeth	REY
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Nathalie MONVIGNIER MONNET	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Association d'Animation du Beaufortain (AAB) – Versement d'un 2^{ème} acompte sur la subvention 2025

Rapporteur : M. le Président

L'Association d'Animation du Beaufortain (AAB) a pour objet de conduire un projet social et culturel d'animation en contribuant au développement du Beaufortain et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

L'AAB est agréée « Centre Social » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

Par délibération du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec l'Association d'Animation du Beaufortain pour les années 2025-2027.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2024 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 232 600 €.

Par délibération n°13 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte sur subvention 2025 de 151 200 € à l'Association d'Animation du Beaufortain.

Il est proposé de lui verser un 2^{ème} acompte sur la subvention 2025 correspondant à 34 880 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le versement d'un 2^{ème} acompte sur la subvention 2025 de 34 880 € à l'Association d'Animation du Beaufortain ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

